

Les commissaires paritaires du SNPDEN-UNSA et le GRAC



*Stéphane SEBERT MONTELS,
Coordonnateur des commis-
saires paritaires nationaux*

TOUT AU LONG DE
LA CARRIÈRE, DE
L'ENTRÉE DANS LE
CORPS AU DERNIER
POSTE

Depuis les élections professionnelles de décembre 2022, le SNPDEN-UNSA bénéficie de 12 sièges (6 titulaires et 6 suppléants) sur les 16 possibles en CAPN (2 de plus que lors du mandat précédent). Au niveau académique, nous disposons de 61 sièges sur 67. Dans bien des académies, nous sommes le seul syndicat à siéger en CAPA. Rien n'est jamais acquis, à chaque élection la confiance qui nous est faite nous oblige à nous montrer à la hauteur des attentes de nos collègues.

> Une expertise reconnue

Le Groupe d'Accompagnement à la Carrière (GRAC) regroupe l'ensemble de nos élus en CAPN et trois autres collègues, afin de doter chaque académie d'un référent identifié et disponible. Le

GRAC fonctionne en équipe, soudée et très engagée.

Disponibles pour répondre à vos questions, les membres du GRAC travaillent en étroite coopération avec les élus des académies. Commissaires paritaires académiques, secrétaires académiques et départementaux sont les experts de leurs territoires. Tous contribuent au suivi des demandes des adhérents et savent utiliser les bons leviers pour attirer l'attention de l'administration sur les situations individuelles, en particulier pour la mobilité.

Outre les séances formelles où ils siègent, les membres du GRAC s'efforcent de maintenir le lien et un dialogue constant avec l'institution. De nombreuses réunions bilatérales avec la Direction de l'Encadrement (DE) permettent de prendre appui sur les lignes directrices de gestion mais aussi sur nos motions pour faire avancer les situations individuelles.

➤ Que font les commissaires paritaires nationaux ?

Depuis 2019, le rôle des commissions paritaires a changé. Formellement, la CAPN se réunit pour se constituer, voter son règlement intérieur, et connaître des situations hors académie. L'essentiel de son activité plénière est désormais concentrée sur les audiences disciplinaires.

Ce sont des moments difficiles, avec des situations humaines qui révèlent des situations souvent installées depuis longtemps. Le rôle des commissaires paritaires est de se prononcer sur des faits établis avec rigueur, dans le respect des droits de la défense et des grands principes du droit. L'accompagnement des comparants syndiqués au SNPDEN-UNSA est le travail du DAM (dispositif d'accompagnement et de médiation). Tous travaillent dans le respect des valeurs et des mandats du SNPDEN-UNSA, en cherchant à comprendre comment des collègues ont pu arriver à cette situation.

Mais notre mandat et notre expertise reconnue, y compris par nos interlocuteurs ministériels, ne se limitent pas à ce périmètre. Notre connaissance des interlocuteurs, des règles et

des pratiques est essentielle pour suivre les promotions, analyser chaque mouvement et en tirer des conseils utiles pour les suivants. Cette expertise, nous la mettons à la disposition de chaque adhérent, qui peut ainsi profiter d'un accompagnement de carrière personnalisé. Si vous vous questionnez sur votre évolution de carrière, en particulier sur votre mobilité, vous pouvez bénéficier d'un entretien avec un membre du GRAC, le plus souvent accompagné d'un élu académique qui apporte son expertise locale. C'est un temps d'échange qui peut faire la différence dans la construction d'un dossier de mobilité.

Chaque étape de la mobilité est l'occasion d'un webinaire dédié qui permet de répondre aux questions en direct.

Dans le processus de mobilité, une fois que les évaluations et les autres éléments de positionnement dans le mouvement sont connus, les adhérents sont invités à téléverser leur dossier complet sur notre plateforme syndicale. Le membre du GRAC référent de l'académie de leur premier vœu vérifie alors que leur dossier est complet et peut le défendre, dans le cadre des lignes directrices de gestion, auprès de nos interlocuteurs académiques et nationaux. C'est pourquoi il est essentiel de le tenir au courant de toute évolution ultérieure : changement de situation personnelle, nouvelle pièce à verser au dossier, échanges écrits avec l'administration et surtout ajout ou suppression de vœux.

Après chaque tour de mobilité, le GRAC aidé des élus académiques reconstitue le mouvement et l'analyse au bénéfice des adhérents. Ses membres peuvent alors vous conseiller sur l'opportunité d'un recours ou d'une extension de vœux. C'est grâce à son maillage territorial, à l'expertise de ses élus, et à la finesse de l'accompagnement qu'il propose à ses adhérents, que le SNPDEN-UNSA est reconnu comme incontournable par tous les acteurs.

➤ Que peut-on attendre d'un recours ?

Contrairement à une idée reçue, les compétences des CAPA n'ont pas disparu. En réalité,

certaines de ces compétences ne sont jamais ou presque mises en oeuvre, faute d'être connues : refus de congé pour formation (syndicale ou professionnelle), refus de temps partiel (oui, même pour les perdurs), refus de mobilisation du compte personnel de formation, et bien sûr, recours sur le compte rendu de l'entretien professionnel. En revanche, contester l'évaluation mobilité, pourtant essentielle dans la construction du mouvement, ne permet pas de demander la réunion de la CAPA.

Les recours portés après chaque tour de mutation font l'objet de réunions bilatérales formelles avec la DE. Ces recours gracieux n'ont pas pour but de défaire la mutation d'un collègue ou de donner tort à l'administration, mais bien d'obtenir une solution satisfaisante pour le demandeur au tour suivant de la mobilité.

Chaque recours nous permet d'interroger l'administration, d'alerter sur les incohérences entre les évaluateurs, les académies ou la distance parfois étonnante entre la théorie des règles et la pratique de leur mise en œuvre.

Le recours n'est donc une démarche individuelle qu'en apparence, son existence est un levier au service de notre action collective. Le retour que nous en faisons à nos adhérents reste lui individuel et humain. Nous n'obtenons pas

toujours satisfaction mais nous progressons collectivement

Le recours contentieux, formé auprès des tribunaux administratifs, vient après le recours gracieux. Il n'est pas toujours simple pour un personnel de direction d'attaquer son administration sur ce terrain. Et les chances de succès sont parfois bien minces pour que cela en vaille la peine. Prendre le conseil de notre Cellule Juridique peut être judicieux avant toute démarche.

> Pour conclure

Les commissaires paritaires du SNPDEN-UNSA et les autres membres du GRAC apportent beaucoup à tous les échelons. Leur connaissance des collègues et des lieux d'exercice en fait des experts incontournables du dialogue social. Ils sont au service de tous les adhérents et résolvent favorablement de nombreuses situations tout au long de l'année. Ils sauront répondre à vos interrogations, et vous accompagner dans la construction de votre carrière.

.....